

Saison 2024 - 2025

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE DE « MUTATION »

Cette fiche de renseignements ainsi que l'imprimé « demande de mutation » sont téléchargeables sur le site internet de la C.F.B.F. – <https://www.francebasketfauteuil.org>

Cet imprimé doit être utilisé obligatoirement par tout joueur (joueuse) désirant changer d'association sportive quelle que soit la division dans laquelle il (elle) évoluera.

Les règles à respecter en matière de mutations sont celles communes à tous les sports de la Fédération Française Handisport. Depuis plusieurs années, les mutations concernant le Basket Fauteuil sont gérées directement par la Commission Fédérale Basket-Fauteuil (C.F.B.F.)

La période de mutation « ordinaire » s'étend du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2024

La période de mutation à caractère exceptionnel prend fin :

- Pour l'ENBM, le **30 novembre**, (sauf pour les licences « loisir » et « cadre »),
- Pour les **nationales 1, 2 et 3, avant la dernière journée des matchs « aller »** inscrite au calendrier, de la division concernée où évolue le club recevant (sauf pour les licences « loisir » et « cadre »).

(Voir article 65 et suivants de l'Annuaire Officiel)

Procédure pour l'année sportive 2024/2025

1. Le président de la nouvelle association (club demandeur) remplit la partie concernant son association, et fait signer au licencié(e) la partie le concernant. Il adresse aussitôt à l'association quittée **la demande de mutation en recommandé avec accusé de réception** (les recommandés numériques via le site de laposte.fr sont autorisés).
2. **Une copie de cette demande et du récépissé de l'envoi recommandé** sont envoyées par courriel à la responsable de la commission juridique, Mme Nelly Blot - nellyblot21@gmail.com
3. Le président de l'association quittée indique **obligatoirement** son avis « favorable » ou « défavorable » (il doit alors le motiver) avant d'adresser, par courriel la demande de mutation, à la responsable de la commission juridique, Mme Nelly Blot - nellyblot21@gmail.com, au plus tard 15 jours après la réception du recommandé.
4. En cas d'avis défavorable par le président de l'association quittée, la situation sera étudiée par le Bureau Exécutif de la C.F.B.F.
5. Après étude de la demande de mutation, le Responsable Développement & Conseiller Performance Basket signale au service licences de la FFH la mutation et demande, ou non, l'établissement de la licence.

Toute demande incomplète ou mal renseignée retardera le traitement de votre dossier.